

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Rapport du Secrétaire général sur l'évolution  
de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités  
du Bureau d'appui des Nations Unies  
pour la consolidation de la paix dans le pays****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Au paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), le Conseil m'a ultérieurement prié de lui présenter un rapport écrit tous les trois mois.
2. Le présent rapport qui, pour l'essentiel, décrit l'évolution de la situation depuis la publication de mon rapport précédent le 15 décembre 2004 (S/2004/969), contient mes recommandations présentées comme suite à la demande formulée par le Conseil au paragraphe 10 de cette résolution, dans lequel j'étais également prié d'examiner la situation du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) en vue d'adapter ses capacités aux exigences de son nouveau mandat.

**II. Situation politique**

3. Au cours de la période considérée, le calme a continué de régner dans le pays, bien que la situation politique demeure difficile et complexe. Le Gouvernement a entrepris des préparatifs en vue de la tenue d'élections présidentielles qui, comme prévu dans la Charte de transition politique, devaient avoir lieu d'ici le 7 mai 2005. Il a aussi recueilli au Parlement le consensus requis pour l'adoption du budget de l'État de 2005, renoué le dialogue avec ses partenaires de développement et poursuivi les efforts visant à rétablir l'état de droit et améliorer la gestion des finances publiques. S'il connaît toujours des difficultés financières, le Gouvernement a néanmoins été en mesure de verser aux fonctionnaires leurs traitements jusqu'en décembre 2004, à temps pour les festivités de fin d'année, et de dissiper ainsi les risques d'agitation sociale.



4. La tenue des élections présidentielles dans les délais fixés dans la Charte de transition politique constituera un jalon essentiel du plein rétablissement de l'ordre constitutionnel. Cependant, étant donné la lenteur des préparatifs électoraux et le fait que la plupart des partis politiques réclament l'établissement de listes électorales entièrement nouvelles, la date des élections sera probablement reportée. Un budget global, s'élevant à 4,9 millions d'euros au total pour les opérations d'inscription sur les listes électorales et la tenue des élections, a été présenté aux partenaires internationaux de la Guinée-Bissau le 17 janvier 2005, à la suite de quoi le Portugal a fait don de divers fournitures et matériels électoraux et l'Union européenne a, de son côté, fait part de son intention de verser une contribution de 1,2 million d'euros.

5. Étant donné qu'une vingtaine de partis politiques contestent l'exactitude des listes électorales de 2004 et exigent une nouvelle opération d'inscription des électeurs, le Gouvernement, la Commission électorale nationale et les partis politiques sont convenus de procéder à une révision complète de ces listes et, notamment, de délivrer de nouvelles cartes électorales. L'accord intervenu sur cette mesure capitale a aidé à parvenir ultérieurement à un consensus sur la date des élections, désormais prévues pour juin 2005, ce qui signifie que le calendrier établi dans la Charte de transition politique ne sera pas strictement respecté. La mutinerie du 6 octobre 2004, de même que la pénurie de ressources financières, ont été citées comme les principales causes des importants retards pris par les travaux préparatoires.

6. Le 28 février 2005, l'Assemblée nationale populaire a repris ses travaux. L'ordre du jour de l'Assemblée, qui siègera jusqu'au 28 mars 2005, prévoit un débat sur un projet de loi relative à l'amnistie qui serait octroyée à tous les participants à diverses opérations militaires entre 1980 et le 6 octobre 2004 ainsi que des amendements à la législation concernant la Commission chargée de l'inscription des électeurs et de l'organisation des élections nationales. Prenant la parole devant l'Assemblée le 1<sup>er</sup> mars 2005, mon Représentant en Guinée-Bissau, M. João Bernardo Honwana, a présenté à ses membres un exposé sur l'importance politique et les incidences pratiques de la résolution 1580 (2004) du Conseil de sécurité, eu égard en particulier à la nécessité de défendre les principes de la justice et de poursuivre la lutte contre le climat d'impunité régnant dans le pays.

7. Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1580 (2004), j'ai examiné la situation du BANUGBIS en vue d'adapter ses capacités aux exigences de son nouveau mandat. Une mission pluridisciplinaire des Nations Unies s'est rendue à cet effet en Guinée-Bissau du 12 au 17 février 2005, dans le but d'évaluer les aspects du mandat du Bureau propres à promouvoir un dialogue politique, de veiller à ce que des élections crédibles aient lieu avant la fin de 2005, de promouvoir l'état de droit et la justice pendant la période de transition, d'assurer une meilleure administration de la justice en général, de mettre en place à l'échelon local des mécanismes de règlement des différends, de faciliter une réforme du secteur de la sécurité, de lancer des programmes visant à éliminer le trafic d'armes légères et à mobiliser une assistance de la communauté internationale en faveur de la Guinée-Bissau. Les conclusions de cette mission m'ont été fort utiles lors de l'élaboration des recommandations énoncées dans le présent rapport.

### III. Aspects économiques et sociaux

8. Avec un taux de croissance du PIB de 4,3 %, la situation économique a enregistré une légère amélioration imputable notamment à une excellente récolte de noix de cajou. Toutefois, le Gouvernement ne parvient toujours pas à verser les arriérés de traitement des fonctionnaires dont il est redevable depuis 2003, à honorer ses engagements au titre de la dette intérieure, ni à payer les salaires pour janvier 2005.

9. Des progrès ont cependant été réalisés pour assurer une meilleure gestion des dépenses de personnel dans l'administration publique. Les résultats préliminaires du recensement des membres de la fonction publique font apparaître une compression des effectifs de 8,3 % dans le secteur public. Des enquêtes sont en cours sur les allégations faisant état de corruption, et l'Inspection parlementaire pour la lutte contre la corruption a annoncé, le 16 février, qu'elle avait porté devant le Bureau du Procureur général trois affaires de détournement des deniers de l'État, représentant un montant total de 420 000 dollars des États-Unis.

10. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de mobiliser à nouveau l'assistance de ses partenaires de développement. Le Vice-Président de la Banque mondiale pour la région de l'Afrique, M. Gobind Nankani, de même que le Directeur général de la Banque, M. Shengman Zhang, se sont rendus en Guinée-Bissau les 24 janvier et 22 février 2005, respectivement. La Banque examine actuellement une stratégie globale d'appui transitoire prévoyant un crédit de 40 millions de dollars des États-Unis, qui sera présentée au Conseil. S'il est approuvé, ce crédit permettrait de financer des projets de production énergétique, de communications urbaines et de développement communautaire dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'éducation et d'approvisionner directement les caisses de l'État.

11. Une mission du Fonds monétaire international (FMI) s'est rendue en Guinée-Bissau au cours de la première quinzaine de mars pour négocier avec les autorités nationales un programme contrôlé par le personnel. Ce programme pourrait devenir un programme d'assistance d'urgence au lendemain du conflit, si les contributions annoncées lors de la table ronde des donateurs, qui sera organisée dans le courant de l'année, le permettent.

12. Le Parlement ayant approuvé à l'unanimité le budget de l'État pour 2005 le 4 février 2005, la miniconférence des donateurs a pu se tenir à Lisbonne le 11 février 2005 sous les auspices du Gouvernement portugais. Les donateurs participant à cette conférence, organisée conjointement par les Gouvernements de la Guinée-Bissau et du Portugal avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont estimé que les résultats macroéconomiques obtenus par le Gouvernement étaient généralement acceptables. Les principaux objectifs de la conférence consistaient à préparer la grande table ronde devant avoir lieu au cours du dernier trimestre de 2005 et à mobiliser des ressources pour combler le déficit budgétaire, qui se chiffrait à environ 40 millions de dollars en 2005. À cette fin, le Portugal a annoncé des contributions d'un montant de 1 million d'euros. Les contributions du Portugal, de même que d'autres annonces de contributions, notamment celles de l'Union européenne, seraient acheminées par la voie du Fonds d'urgence pour la gestion économique, administré par le PNUD.

13. Le 24 février 2005, la Commission européenne et la Guinée-Bissau ont signé un additif à la Stratégie de coopération et programme indicatif, prévoyant la réaffectation du don de 9,5 millions d'euros déjà approuvé par l'Union européenne au financement du budget, à la réforme administrative et à la remise en état des infrastructures sociales.

14. Le pays continue d'être victime de l'invasion de criquets qui a commencé en décembre 2004 et détruit les cultures dont l'importante récolte commerciale de noix de cajou. Une intervention d'urgence a été immédiatement mise en place avec le concours de la Jamahiriya arabe libyenne, du Portugal et du Sénégal et l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les efforts visant à éviter la destruction quasi totale de la récolte de noix de cajou de 2005 se poursuivront. À cet égard, on s'emploiera avant tout à formuler un plan d'action à moyen terme, notamment des programmes de renforcement des capacités des institutions nationales compétentes et d'aide aux structures de gestion des catastrophes naturelles, dont la mise en œuvre continuera de nécessiter le soutien de la communauté internationale.

15. Les secteurs de la santé et de l'éducation continuent de pâtir d'une insuffisance des infrastructures et d'une pénurie de ressources financières et humaines. Toutefois, l'année scolaire se poursuit normalement, les enseignants ayant reçu une augmentation de salaire et les inspections des établissements scolaires étant de plus en plus fréquentes.

#### **IV. Aspects militaires et problèmes de la sécurité**

16. Le chef d'état-major, le général Tagme Na Waie, a tenu une série de réunions de sensibilisation dans toutes les régions et casernes pour favoriser la réconciliation des différentes factions militaires. Cependant, certains cadres militaires, mis à pied à la suite de la mutinerie du 6 octobre, n'ont toujours pas repris leur service actif. Ils restent chez eux mais peuvent se déplacer librement.

17. En février, le général Tagme a rencontré ses homologues en Guinée et au Sénégal pour examiner les problèmes de sécurité bilatérale et les modalités de coopération entre leurs forces armées respectives. Ces deux pays voisins fournissaient aux forces armées de la Guinée-Bissau une assistance militaire ne comportant pas d'armes létales.

18. Le BANUGBIS a continué d'encourager les autorités militaires à entreprendre une restructuration des forces armées. À cet égard, le général Tagme s'est déclaré en diverses occasions fermement attaché au processus de réforme. Trois comités ont été créés au sein de l'état-major pour examiner la loi relative à la défense et les réglementations militaires, la question de la retraite des membres des forces armées et leur déploiement géographique. Les comités ont commencé leurs travaux durant la dernière semaine de février, en étroite coopération avec le Ministère de la défense. Les forces armées procèdent, en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'administration publique, à l'enregistrement de tous les personnels militaires en vue de recueillir des données exactes sur le personnel d'active. Le BANUGBIS et le PNUD mettent la dernière main aux préparatifs visant à constituer une petite équipe technique chargée d'aider le Gouvernement et les forces armées à préparer et à mettre en œuvre la réforme militaire.

19. Lors de la miniconférence des donateurs, tenue à Lisbonne le 11 février 2005, le Brésil s'est engagé à verser une contribution initiale de 500 000 dollars au titre de la réforme du secteur de la sécurité. Conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1580 (2004), le PNUD est prêt à allouer ces fonds et toutes les contributions versées ultérieurement par le biais de son Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le redressement, en particulier aux activités liées à la gamme de services fournis au titre de la réforme du secteur de la sécurité et la justice transitionnelle. Ce mécanisme ressemblera à celui du Fonds d'urgence pour la gestion économique qui offre au Gouvernement, par l'intermédiaire du PNUD, un moyen de financement lui permettant de gérer et de financer son budget d'urgence. Par ailleurs, les Pays-Bas ont fait part de leur intention d'aider une équipe technique à arrêter les modalités d'élaboration, de planification et d'exécution des programmes dans le secteur de la sécurité, et souligné combien il importait d'associer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'ensemble du processus d'examen.

20. À la demande du Gouvernement de la Guinée-Bissau, j'ai envoyé dans ce pays du 7 au 11 mars 2005 une mission d'enquête, qui était aussi chargée de l'élaboration de projets, pour examiner le problème de la prolifération des armes légères. En collaboration étroite avec le Gouvernement, le BANUGBIS, l'équipe de pays et les organismes compétents représentant la société civile, la mission a défini les besoins en matière de renforcement des capacités opérationnelles et conceptuelles pour assurer l'application à l'échelon national du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les propositions de projet, élaborées avec le concours de la mission, devraient normalement être approuvées par le Groupe d'États intéressés par des mesures concrètes de désarmement et par les donateurs bilatéraux.

21. Dans l'intervalle, l'Organisation internationale pour les migrations a continué d'apporter une aide en matière de gestion administrative et financière au programme de démobilisation, réinsertion et réintégration qui approche de sa fin. Parmi les 7 182 bénéficiaires, 2 406 à ce jour ont été réintégrés et 2 031 devraient l'être d'ici à juin 2005. Comme le programme ne sera pas en mesure d'achever toutes les activités de réintégration, ses responsables en ont demandé la reconduction jusqu'en décembre 2005.

22. Sous la supervision des services nationaux responsables de la coordination des opérations de déminage, qui bénéficient d'une assistance du PNUD, des progrès continuent d'être réalisés dans la lutte contre les risques liés aux mines. En février 2005, les deux organisations non gouvernementales nationales de déminage, Humaid et Lutcam, ont neutralisé 2 545 mines antipersonnel, 64 mines antichars et 40 439 munitions non explosées, et déminé 789 075 mètres carrés. L'Union européenne a annoncé une contribution de 600 000 dollars au profit d'Humaid. En 2005, les activités de déminage devraient être concentrées sur la capitale, Bissau.

## **V. Aspects relatifs aux droits de l'homme**

23. Il convient d'examiner la situation actuelle des droits de l'homme en Guinée-Bissau, où la population ne jouit pas de tous ses droits économiques et sociaux, compte tenu de la précarité de la situation économique du pays. Le plein exercice des droits civils et politiques est également difficile à garantir faute de ressources

suffisantes pour l'administration de la justice, et de l'existence d'un système pénitentiaire dysfonctionnel.

24. Pour promouvoir le respect des droits de l'homme, le BANUGBIS continue de se tenir en rapport avec les services gouvernementaux compétents et s'efforce de mobiliser une assistance devant permettre de renforcer les infrastructures et de fournir du matériel et une formation. Le Bureau organise aussi, en collaboration avec le Ministère de la défense, le haut commandement militaire et la société civile, un stage de formation des formateurs, consacré à la promotion des droits de l'homme, à la prévention des conflits et au respect de l'ordre constitutionnel. En outre, il coopère avec divers secteurs de la société civile, notamment des groupes de femmes et la Ligue des droits de l'homme de la Guinée-Bissau, qui diffuse deux fois par semaine des émissions de radio locales destinées à faire connaître aux citoyens leurs droits fondamentaux et lance des campagnes de sensibilisation avant les élections, et pour les encourager à se rendre aux urnes. De plus, l'Institut pour la mère et l'enfant, que le Gouvernement a ouvert en 2001, a tenu une conférence nationale pour expliquer en détail les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la nécessité de ratifier le Protocole facultatif y relatif.

## **VI. Observations et recommandations**

25. La Guinée-Bissau continue de se heurter à d'énormes difficultés. L'État ne parvient toujours pas à surmonter ces difficultés ni à répondre efficacement aux besoins essentiels de la population; la réforme militaire n'a encore pas abouti; il reste à forger entre les principales entités nationales intéressées un consensus sur les moyens de promouvoir la paix, la justice et la réconciliation, et les contentieux qui existent de longue date n'ont pas disparu. Malgré tout, la situation du pays s'est considérablement améliorée depuis la publication de mon précédent rapport.

26. Les prochaines élections présidentielles mettront officiellement un terme au processus de transition amorcé par la Charte de transition politique et marquera le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel. Vues sous cet angle, les élections devraient être une célébration de la liberté de choisir dans le cadre d'un ordre démocratique rétabli et une manifestation de la maturité politique des candidats et de l'électorat. Toutefois, mal préparées et mal organisées, ces élections pourraient constituer une nouvelle source de tension et d'instabilité.

27. J'engage donc vivement les entités nationales intéressées à s'efforcer d'instaurer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, transparentes, libres et régulières. La réalisation d'un consensus sur la date des élections constituait un bon début à cet égard.

28. Pour leur part, le BANUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de faciliter l'organisation des élections, en s'attachant à réduire les tensions au sein des partis politiques et entre ces partis et à promouvoir l'adoption par tous d'un code de conduite pour la période électorale de manière à favoriser l'instauration d'un climat politique propice à la tenue d'un scrutin dans des conditions pacifiques, régulières et transparentes.

29. La proposition d'octroi par le Parlement d'une amnistie générale à tous les participants à des opérations militaires entre 1980 et 2004 suscite des inquiétudes

dans de vastes secteurs de la population, notamment les organisations nationales de la société civile. Mon Représentant en Guinée-Bissau a fait part aux autorités de la nécessité d'aborder cette question en vue d'apprécier pleinement toutes les incidences d'une telle mesure sur la paix, la sécurité, la justice et l'état de droit.

30. Compte tenu des tâches qu'il reste à accomplir pour que le processus de paix aille de l'avant en Guinée-Bissau et compte tenu des conclusions de la mission d'examen, je recommande que, dans le cadre de son nouveau mandat, énoncé dans la résolution 1580 (2004) du Conseil de sécurité, le BANUGBIS axe ses efforts sur les mesures ci-après :

a) Promouvoir le dialogue politique en vue de créer un processus viable permettant de réunir un consensus sur les problèmes nationaux revêtant une importance cruciale, tels que les questions électorales; le rôle des méthodes d'administration de la justice durant le processus de transition pour consolider la paix et la réconciliation nationale; la promotion de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité. Pour ce faire, le BANUGBIS devrait, entre autres, continuer à offrir ses bons offices et ses services de médiation et de facilitation; mettre en place des mécanismes de coordination appropriés avec la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP); identifier les intervenants nationaux afin de les rallier à la cause de la paix et faire en sorte que la Guinée-Bissau soit associée aux initiatives régionales prises par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO;

b) Instaurer, avant toute autre chose, des relations stables entre les civils et les militaires grâce à une réforme radicale des forces armées qui ferait de ces dernières une institution subordonnée au pouvoir civil démocratique. Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, processus multiforme nécessitant une action concertée du Gouvernement et des partenaires bilatéraux, il convient de s'attacher particulièrement à réinsérer dans des conditions satisfaisantes et dignes, les membres des forces armées démobilisés dans la vie civile, et notamment d'avoir une vision globale de la réforme des services chargés du maintien de l'ordre et de l'administration de la justice, et à assurer la relance de l'économie de manière à conserver tous les acquis qui pourraient résulter d'une réforme du secteur de la sécurité. Le système des Nations Unies, la CEDEAO et la CPLP seront appelés à jouer un rôle déterminant dans la promotion de ce processus. En outre, le BANUGBIS préconisera activement la mise en place de mécanismes de coordination efficaces entre les différents partenaires, donateurs et entités nationales intéressées;

c) Préconiser la mise en œuvre de toute urgence du Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères et ce, d'autant que l'offre d'armes légères illicites et leur prolifération sont devenues un motif de vive inquiétude et un grave danger non seulement pour la sécurité des habitants et la stabilité de la Guinée-Bissau, mais pour l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, le système des Nations Unies collaborera étroitement avec les autorités nationales compétentes et le Bureau de la CEDEAO récemment créé dans ce pays pour donner effet aux recommandations de la mission d'enquête, également chargée de l'élaboration de projets, qui s'est rendue en Guinée-Bissau au début de mars;

d) Proposer – compte tenu du fait que la mobilisation de ressources en faveur de la Guinée-Bissau est toujours liée au rétablissement de la confiance des donateurs dont le pays a grandement besoin et qui pourra être assurée grâce à la

réalisation de progrès tangibles dans le processus de réforme et à la consolidation de la stabilité dans le pays –, une stratégie de l'ONU en matière de consolidation de la paix, à la fois globale et intégrée, sous l'égide du BANUGBIS et avec le concours de l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies, qui soit un moyen important d'intensifier les efforts de mobilisation;

e) Revoir l'utilisation de ses ressources humaines et financières et mobiliser de nouvelles sources pour satisfaire plus efficacement aux exigences de son mandat révisé et entreprendre les activités décrites plus haut. Concrètement, il conviendra peut-être de réaménager les postes existants et d'en créer de nouveaux; ainsi, il faudra peut-être prévoir i) un poste de spécialiste des affaires politiques pour faire face à l'accroissement des tâches (liaison avec la CEDEAO et la CPLP, facilitation du dialogue politique et relations avec les donateurs et autres partenaires internationaux); ii) un poste d'administrateur hors classe recruté sur le plan national qui serait responsable de la liaison avec les entités nationales intéressées; iii) un poste de fonctionnaire des finances, venant des Volontaires des Nations Unies, qui serait chargé d'assurer la gestion financière efficace et rationnelle du BANUGBIS; et un poste de traducteur-interprète en anglais/portugais. Le BANUGBIS aura aussi besoin de fonds supplémentaires pour financer les voyages à destination de la sous-région et à l'intérieur même du pays à partir de la capitale, Bissau, ainsi que la tenue des consultations plus fréquente avec le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales. Enfin, il faudrait inscrire au budget un élément de dépense à la fois au titre de l'apprentissage linguistique (surtout le portugais et le créole) et de la formation spécialisée de certains fonctionnaires à la gestion des conflits et à la facilitation.

31. L'approbation par le Conseil de sécurité des recommandations formulées ci-dessus permettrait au BANUGBIS de redoubler d'efforts, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour inscrire les programmes consacrés au développement, à la paix et à la sécurité dans le cadre d'une stratégie de consolidation de la paix cohérente.

32. Si la responsabilité de la transition politique, de la gestion du conflit, de la réforme des institutions et de la relance de l'économie nationale incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple de la Guinée-Bissau, j'invite néanmoins la communauté internationale à demeurer attentive et généreuse afin d'appuyer les efforts déployés par le pays pour assurer la paix et le progrès. À cet égard, je tiens à féliciter les partenaires de développement de la Guinée-Bissau dont l'engagement et le soutien ont aidé le pays à s'engager dans la voie du progrès au cours de la période considérée.

33. Je me félicite aussi de la reconduction du mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et je ne doute pas qu'il continuera, comme il l'a fait jusqu'ici, de jouer un rôle constructif pour aider le pays à s'efforcer d'atteindre les objectifs de développement urgents qu'il s'est fixés à court et à long terme et pour mobiliser une assistance de la communauté internationale en faveur de la Guinée-Bissau.

34. Pour conclure, je tiens à rendre hommage au personnel du BANUGBIS, sous la conduite de mon Représentant en Guinée-Bissau, M. João Bernardo Honwana, ainsi qu'à l'équipe de pays tout entière, pour leur dévouement au service des efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau.